

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**ROMANS SUR ISERE**

---



424642

**Dénomination :** EXIMIUM  
**n° de gestion :** 1990B00353  
**n° d'identification :** 378 555 619  
**n° de dépôt :** A2010/001047  
**Date du dépôt :** 17/02/2010  
**Pièce :** rapport du commissaire aux comptes du  
30/12/2009

## **RM CONSULTANTS ASSOCIES**

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble  
19, rue Paul Henri Spaak – BP 105  
26904 VALENCE CEDEX 9

Tél. 04.75.78.44.78 – Fax 04.75.78.01.98

## **AUDIT DAUPHINE**

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble  
95, Chemin des Huguenots - 26000 VALENCE

Tél. 04.75.78.25.80 – Fax 04.75.78.25.81

## **SOCIETE MICHEL BAULE SA**

Siège Social : Zone Industrielle

55, avenue de la Déportation

BP 280

26100 ROMANS

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **REDUCTION DE CAPITAL**

**Assemblée Générale Extraordinaire du 30/12/2009**

**(3<sup>ème</sup> résolution)**

## **RM CONSULTANTS ASSOCIES**

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble  
19, rue Paul Henri Spaak – BP 105  
26904 VALENCE CEDEX 9

Tél. 04.75.78.44.78 – Fax 04.75.78.01.98

## **AUDIT DAUPHINE**

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble  
95, Chemin des Huguenots - 26000 VALENCE

Tél. 04.75.78.25.80 – Fax 04.75.78.25.81

Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société MICHEL BAULE SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Elles ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

L'opération de réduction de capital s'inscrit dans l'opération juridique qui a consisté à réaliser l'opération de fusion absorption de la société EXIMIUM par votre société.

Préalablement à ladite opération de réduction de capital, votre société a approuvé les apports effectués par la société EXIMIUM et a ainsi enregistré une augmentation de capital de 914 694 €, portant ainsi le capital social à 1 708 954 €.

Sous couvert de l'approbation de l'opération ce dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 1 708 954 € euros à 1 152 972 euros.

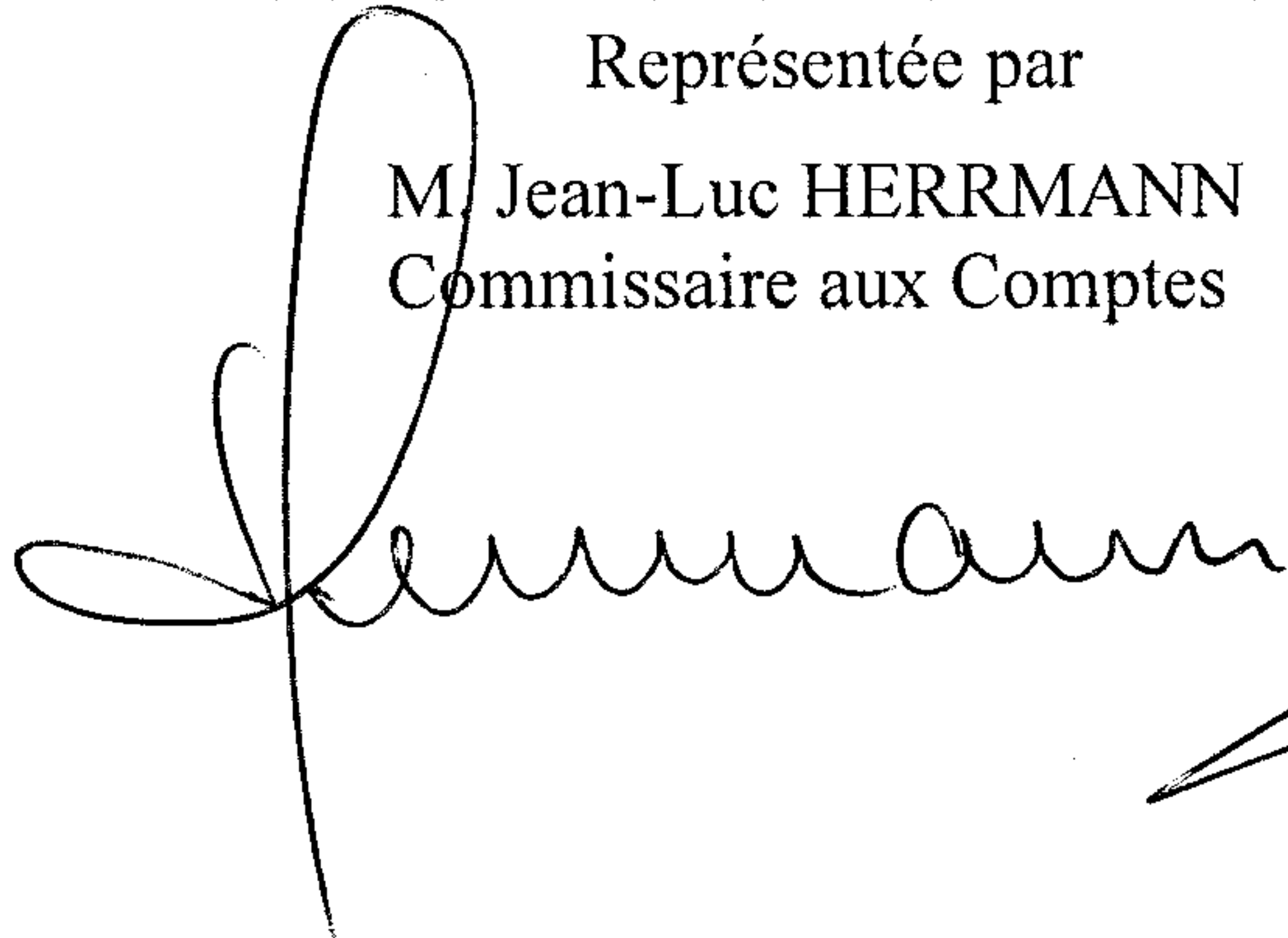
Fait à VALENCE, le 22 décembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

### **RM CONSULTANTS ASSOCIES**

Représentée par

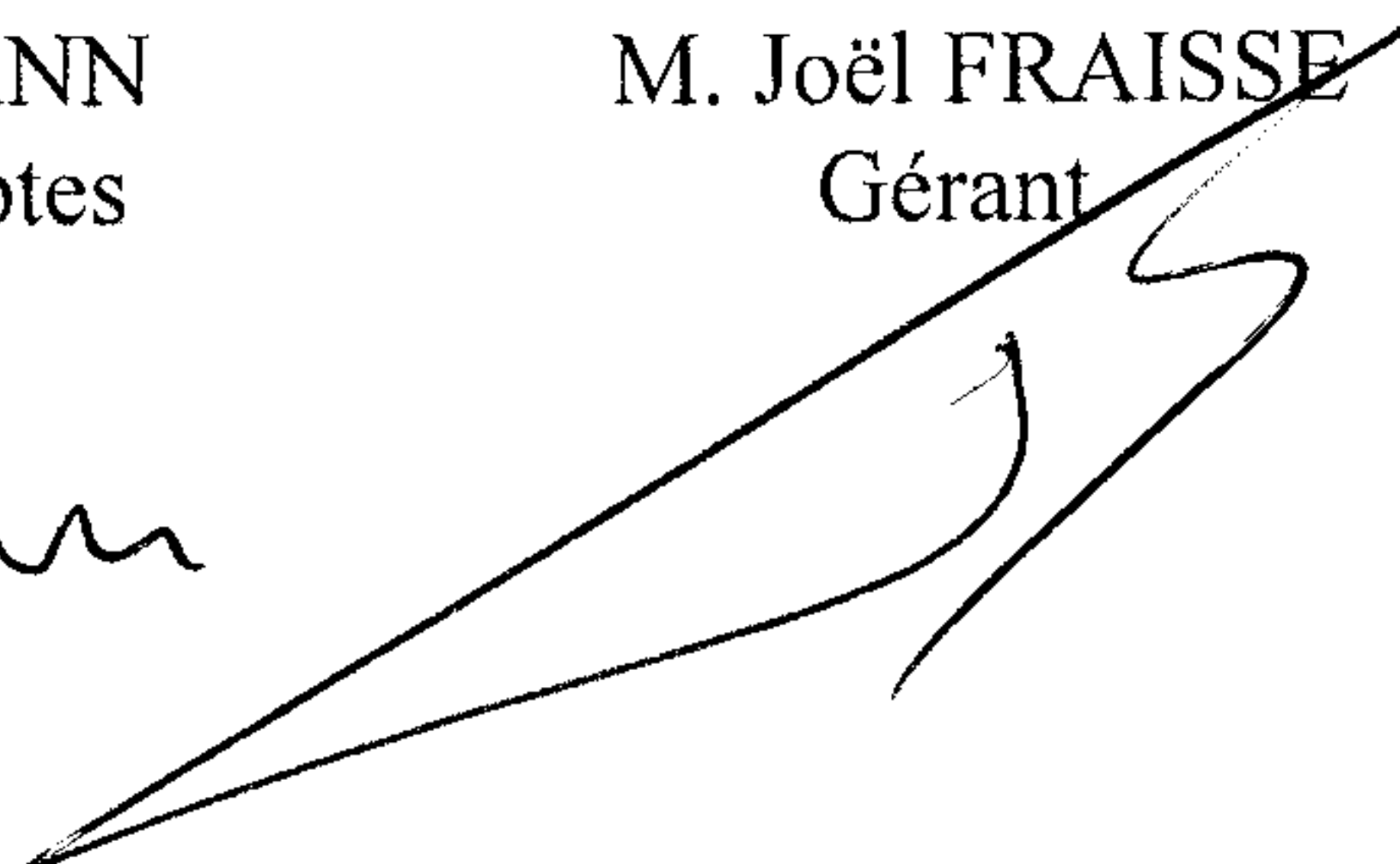
M. Jean-Luc HERRMANN  
Commissaire aux Comptes



### **AUDIT DAUPHINE**

Représentée par

M. Joël FRAISSE  
Gérant



M. Jean-Luc REY  
Commissaire aux Comptes

